

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Juliette HAÏM

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 52 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Michel LAGET - Nadia MACIPE - Marie-Pierre MONIER - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 20

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Déchets

239-2022 Marché de prestation de collecte du verre (lot 1) et des cartons bruns (lot 2) du territoire de la CCBDP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que le marché de collecte du verre en apport volontaire et de transport vers le repreneur agréé arrive à son terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite mettre en place la collecte des cartons bruns sur son territoire ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure formalisée ouverte allotie et publiée sur le profil acheteur, le Dauphiné Libéré Ed.07-26, le BOAMP et le JOUE pour une remise des plis le 14 novembre 2022 à 12h00 au plus tard ;

Considérant que la Commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 novembre 2022 pour attribuer les marchés sur la base du rapport d'analyse des offres :

- le marché de prestation de collecte du verre (lot 1) est attribué à MINERIS SAS, 37 rue Paul Sain, CS 40100, 84918 AVIGNON Cedex 9 pour un coût global estimatif annuel de 83 320 € HT soit, pour la durée totale du marché de 416 600 € HT (trois ans fermes et deux reconductions d'une année chacune) ;
- le marché de prestation de collecte des cartons bruns (lot 2) est déclaré infructueux car le coût de l'offre reçue est très élevé par rapport à l'estimation réalisée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après attribution du marché de prestation de collecte du verre (lot 1) et des cartons bruns (lot 2) par la Commission d'appel d'offres :

D'AUTORISER le Président à notifier le lot n°1 « collecte et transport du verre » au candidat MINERIS SAS ;

D'APPROUVER de déclarer le lot n°2 infructueux « collecte et transport des cartons bruns » ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

